

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an 16
Six mois 8
Trois mois 4

POSTE : 35 fr.
Un an 18
Six mois 10
Trois mois 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Ch. DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réponses 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,
19 Mai 1877.

L'Écho Saumurois ne paraîtra pas le lundi de la Pentecôte, 21 mai.

MESSAGE

DU

MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Le Message présidentiel a été lu au Sénat par M. le duc de Broglie, président du conseil, et à la Chambre des députés par M. de Fourtou, ministre de l'intérieur.

M. le duc de Broglie s'exprime ainsi :

Je suis chargé de communiquer au Sénat le Message suivant qui est adressé par M. le Président de la République aux deux Chambres :

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

« J'ai dû me séparer du ministère que présidait M. Jules Simon et en former un nouveau. Je dois vous faire l'exposé sincère des motifs qui m'ont amené à prendre cette décision.

« Vous savez tous avec quel scrupule, depuis le 25 février 1875, jour où l'Assemblée nationale a donné à la France une Constitution républicaine, j'ai observé, dans l'exercice du pouvoir qui m'est confié, toutes les prescriptions de cette loi fondamentale.

« Après les élections de l'année dernière, j'ai voulu choisir pour ministres des hommes que je supposais être en accord de sentiments avec la majorité de la Chambre des députés.

« J'ai formé dans cette pensée successivement deux ministères :

« Le premier avait à sa tête M. Dufaure, vétérans de nos Assemblées politiques, l'un des auteurs de la Constitution, aussi estimé par la loyauté de son caractère qu'illustre par son éloquence.

« M. Jules Simon, qui a présidé le deuxième, attaché de tout temps à la forme républicaine, voulait, comme M. Dufaure, la concilier avec tous les principes conservateurs. Malgré le concours loyal que je leur ai prêté, ni l'un ni l'autre de ces ministères n'a pu réunir dans la Chambre une majorité solide... » (Vives protestations à gauche.)

Plusieurs sénateurs de la gauche sont debout et interpellent vivement M. le président du conseil.

M. le président du conseil, continuant : « Une majorité solide acquise à ses propres idées. » (Mouvement à gauche.)

M. le président du Sénat. — Veuillez considérer, messieurs, qu'on vous donne lecture d'un Message du Président de la République, et qu'il ne serait pas digne de faire des interruptions qui seraient irrespectueuses. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« M. Dufaure a vainement essayé l'année dernière, dans la dernière discussion du budget, de prévenir des innovations qu'il regardait justement comme très-fâcheuses. Le même échec était réservé au président du dernier cabinet sur des points de législation très-graves au sujet desquels il était tombé d'accord avec moi qu'aucune modification ne devait être admise. »

M. Jules Simon. — Je demande la parole pour un fait personnel. — (Vifs applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil, continuant sa lecture : — « Après ces deux tentatives également dénuées de succès, je ne pouvais faire un pas de plus dans la même voie sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément et pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions : administrations judiciaire, financière et militaire. (Rumeurs à gauche.)

Ce programme est bien connu ; ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient, ils ne diffèrent entre eux que sur les moyens appropriés et le temps opportun pour l'appliquer. Ni ma conscience ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées.

« Je ne les crois opportunes ni pour aujourd'hui ni pour demain. A quelque époque qu'elles fussent prévaloir, elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. Je ne veux ni en tenter l'application moi-même, ni en faciliter l'essai à mes successeurs. (Rires à gauche.) Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue de ses limites légales pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays. (A droite : Très-bien ! très-bien !)

« Mais je suis convaincu que le pays pense comme moi. Ce n'est pas le triomphe de ces théories qu'il a voulu aux élections dernières ; ce n'est pas ce que lui ont annoncé ceux qui se prévalaient de mon nom et se déclaraient résolus à soutenir mon pouvoir ; s'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il repousserait, j'en suis sûr, cette confusion.

« J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point qui est en réalité le seul en question. Ce n'en reste pas moins aujourd'hui comme hier fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui je tiens le pouvoir et qui ont constitué la République.

« Jusqu'en 1880, je suis le seul qui pourrait proposer un changement. Je ne médite rien de ce genre ; tous mes conseillers sont comme moi décidés à pratiquer loyalement les institutions et incapables d'y porter aucune atteinte.

« Je livre ces considérations à vos réflexions comme au jugement du pays. Pour laisser calmer l'émotion qu'ont causée les derniers incidents, je vous inviterai à suspendre vos séances pendant un certain

temps. (Vive interruption et exclamations ironiques.) »

Prorogation des Chambres.

M. le ministre de l'intérieur a donné lecture à la Chambre des députés du décret qui ajourne le Sénat et la Chambre des députés au 16 juin 1877.

M. Gambetta se présente à la tribune. (Bruits divers à gauche.) Parlez ! parlez !

M. le président dit que la Chambre donne acte au ministre de l'intérieur du Message et du décret dont il vient d'être donné lecture.

On demande la parole sur le Message.

Après la lecture du Message, il ne peut y avoir de discussion. Les observations trouveront place à la rentrée de la Chambre. (Bruit à gauche.)

Il faut rester dans la légalité (applaudissements à droite) et attendre l'avenir avec sagesse, fermeté et confiance. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.) Il a été déposé au début de la séance une demande d'interpellation. Il en sera donné connaissance à la rentrée. La Chambre est donc ajournée à un mois.

La Chambre se réunira en séance publique le 16 juin, à deux heures.

La séance est levée à trois heures.

Le nouveau cabinet.

Nous avons donné hier, en dernières nouvelles, le nouveau ministère. Nous le reproduisons, après correction de quelques erreurs :

MM.

De Broglie, président du conseil, ministre de la justice et des cultes ;

Decazes, ministre des affaires étrangères ;

De Fourtou, ministre de l'intérieur ;

Caillaux, ministre des finances ;

Brunet, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

De Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce ;

Paris, ministre des travaux publics ;

ne pas manquer d'écrire souvent et lui souhaite tout ce qu'on peut souhaiter en pareil cas.

— Ecoute, lui dit Delphin, si tu ne donnes pas de tes nouvelles en temps opportun, il pourrait se faire que je vinsse en prendre moi-même. J'ai l'intention de devenir cosmopolite, et un voyage là-bas ne m'effraiera pas, surtout si vous continuez l'œuvre si bien commencée de la conquête.

Rose éprouva un serrement de cœur lorsqu'elle vit le navire prendre le large. Ils étaient tous sur le quai, faisant des signes d'adieu au jeune homme placé près du gouvernail. Enfin, comme la distance allait s'augmentant, Henry se découvrit : c'était le salut aux amis et à la France !

Mais pendant que ceci se passait à Toulon, dont la rade, réputée l'une des plus belles du monde, procurait à Saba l'occasion de déployer toute son érudition à l'effet surtout de distraire un peu son monde, naturellement ému du départ d'Henry, de singulières choses se passaient à Casteljaloux. Caillivet avait en dépôt, non les valeurs qu'il avait refusées, mais les clefs du logis de la famille de Saba. Or, il lui avait été recommandé, pendant l'absence, d'aller une ou deux fois visiter les appartements et d'ouvrir les fenêtres afin d'aérer la maison par les jours de soleil. Les domestiques avaient été temporairement congédiés, c'est-à-dire qu'ils profitaient du voyage des maîtres pour prendre des vacances dans leurs familles respectives.

Déjà plus d'une semaine s'était écoulée lorsqu'il songea à remplir son rôle de visiteur. Les voisins, en le voyant venir, l'aborderent et causèrent un peu avec lui du départ de son fils, du voyage de la famille de Saba, de la durée de cette excursion et de mille et une choses avidement recherchées par la curiosité publique dans les petites villes, parce qu'elles font ensuite les frais des conversations particulières, et servent à échafauder d'autres histoires avec hypothèses et commentaires nombreux.

Ayant satisfait à ce besoin de questions urgentes, Caillivet ouvrit la maison et passa d'une chambre à l'autre très-consciencieusement : il descendit au jardin, examina les espaliers, redressa des arbustes, ramassa des fruits tombés, s'occupa en un mot près de deux heures, puis tranquillement revint verrouiller tous les huis avec les plus grandes précautions.

Comme il sortait, il trouva Groussier jouant au bouchon avec Sicarape, tandis qu'Hirondelle, assis sur une borne, les considérait avec le sérieux d'un dieu de l'Inde.

Caillivet se détourna de cette « engeance » qui lui inspirait du dégoût et ne vit pas que le jeu du bouchon n'empêchait pas nos trois associés de la trauanderie de se faire des signes d'intelligence.

Dès qu'il fut au détour de la rue des Cordeliers, le jeu cessa, et Hirondelle, sans dire un mot, se dirigea vers la plateforme où les autres le suivirent.

— C'est en haut qu'est le secrétaire, sur le devant : l'as-tu remarqué ? fit Sicarape.

— Oui, répondit Hirondelle : j'ai tout vu ; mais ce n'est pas facile d'entrer dans la maison et d'enfoncer des meubles lorsqu'il y a des voisins qui ont des oreilles.

— Il faut pourtant y arriver sans que personne se doute de rien, reprit Groussier.

— Par où ? par le jardin ? d'abord ils n'ont pas dû laisser d'argent.

— Eh bien, on peut prendre autre chose que nous irons vendre aux bohémiens, à la prochaine foire des environs.

— Moi je n'en veux pas, dit Hirondelle.

— Soit ; mais tu feras le guet, reprendront les autres ; et il y a mieux que ça, tu seras loup-garou aux environs du Limoukia pour que le vieux ne s'avise pas de venir à la maison pendant que nous essaierons d'y pénétrer.

— Peste ! et vous me laisseriez tout seul exposé à être roué de coups, si on me reconnaît ?

— Nous n'allons pas travailler là tout de suite ; mais nous commencerons le loup-garou dès ce soir pour occuper le bonhomme et lui donner la peur des sorties de nuit.

— Il y en a assez de deux pour cette partie, dit alors Groussier. Jouons à « pile ou face » qui sera le compagnon d'Hirondelle.

— Face ! cria Sicarape.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Rose, toute joyeuse jusqu'au port d'embarquement, sentit alors que la tristesse l'envahissait. Henry conservait le calme apparent du soldat à l'approche du danger, ou plutôt cette sorte de grandissement de l'âme au moment d'une action décisive. Chez Rose, outre la douleur d'une séparation présageant une longue absence, il y avait la crainte des balles ennemies pour celui qu'elle aimait. Henry n'y songeait pas, lui ; mais il se demandait si le cours des événements, si des circonstances particulières n'allaient pas, dans quelque temps, lui montrer que son rêve était achevé. Alors, comment aborder un tel sujet ? Il n'osa pas et se confia à sa bonne étoile.

Le jour du départ, chacun lui recommanda de

(*) Tous droits réservés.

porte de ne pas méconnaître la gravité. Au-dessus des responsabilités de son gouvernement vis-à-vis d'une majorité qui, sous le masque de la légalité parlementaire, exécute un programme de factieux, il a fait apparaître sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la France. C'est une décision d'honneur et de soldat ; les saines énergies du pays sont prêtes à se réveiller ; mais il faut que la vérité qui dirige et exécute, sur le terrain des résolutions pratiques, soit la hauteur des inspirations généreuses et des responsabilités courageusement acceptées.

Le Maréchal peut réparer en un seul instant le mal fait à la France par deux années de politique révolutionnaire. Son attitude autorise l'espérance : nous attendons une conclusion qui détermine la confiance.

Pour la Défense, la crise était prévue. On comptait moins sur la lettre, dit ce journal, bien que les sentiments qui y sont exprimés avec tant d'autorité ne puissent surprendre ceux qui connaissent le Maréchal.

Porté au pouvoir par les forces conservatrices de l'Assemblée nationale, le maréchal de Mac-Mahon, par suite d'événements qu'il est inutile de rappeler, crut pouvoir essayer de gouverner avec les gauches.

Depuis un an la gauche est au pouvoir avec pleine liberté, M. Jules Simon l'a déclaré. Qu'a-t-elle fait ?

On ne le sait que trop. La démagogie s'est crue encouragée par la tolérance du chef de l'Etat. On est allé jusqu'à dire que l'élu des conservateurs avait abdiqué tout pouvoir aux mains du radicalisme, et qu'il lui importait peu que l'armée fût ridiculisée, la magistrature injuriée, la religion traînée dans la boue et dénoncée comme un crime !

Nous qui savons ce qu'est le maréchal de Mac-Mahon, nous qui admirions sa patience et sa longanimité, nous pensions bien qu'il arriverait une heure où la mesure serait comble : c'est l'heure où une plus longue tolérance serait devenue une preuve de faiblesse. C'était impossible.

La situation exceptionnelle faite à la France par les événements étrangers lui imposait des devoirs.

A la tête de ce noble pays dont il partage les convictions, de ce pays qui désire avant tout l'ordre à l'intérieur et la paix au dehors, il a compris qu'avec un tel désordre moral à l'intérieur il y avait lieu de se préoccuper de considérations plus graves que les discussions de parti, et de songer avant tout à la France.

Il n'est pas trop tard, nous l'espérons du moins, mais il était temps.

Quoi qu'il arrive, le maréchal de Mac-Mahon peut compter sur tous les véritables amis du pays : ils le remercient de la fermeté dont il vient de leur donner un gage. Ils seront toujours prêts à se joindre à lui pour défendre et pour protéger nos institutions chaque jour menacées avec plus de violence et plus d'audace.

La Gazette de France : M. le Maréchal voulait de M. Jules Simon et ne voulait pas de M. Gambetta. Celui-ci, en plaçant ostensiblement le vice-président du conseil sous sa dépendance par l'acceptation de l'ordre du jour du 4 mai, avait ruiné du coup la situation de M. Jules Simon.

Tout le monde l'avait compris ; le Maréchal, en faisant remarquer que M. Jules Simon et M. Martel avaient abdiqué effectivement le pouvoir depuis quelques jours, par leur attitude d'effacement absolu devant les députés, ne pouvait que demander à ces ministres sans autorité et sans indépendance leur démission.

Le dernier paragraphe de la lettre du Maréchal est tout un programme politique. C'est la première fois que le Président de la République invoque sa responsabilité envers la France, qu'il en fixe la nature et en précise les obligations.

Une nouvelle phase commence.

Le Monde : La France accueillera avec une joie profonde et patriotique le grave document que l'on vient de lire. Cette honnête et forte parole met fin aux misérables faiblesses et aux coupables intrigues qui menaçaient de perdre le pays après l'avoir déshonoré ; elle ira droit au cœur de tous les bons Français.

Guerre d'Orient.

Bucharest, 48 mai.

Le prince Milan s'est laissé entraîner par le parti de l'action. Il vient d'envoyer un aide-de-camp au grand-duc Nicolas pour lui offrir l'incorporation de son armée dans l'armée russe, à la double condition que la Russie garantisse l'indépendance de la Serbie, et fasse toutes les avances nécessaires à la mobilisation, à l'équipement et à l'entretien des troupes.

En Roumanie, les Russes continuent de se fortifier dans les localités et les positions qu'ils occupent sur la rive droite du Danube.

En Asie, il ne s'est passé aucun fait militaire nouveau. On annonce que les Turcs ayant essayé de débarquer à Pit-Zounda et à Soukoum-Kaleh, ont été repoussés. Les batteries russes de ces deux places ont échangé quelques coups de canons avec des cuirassés ottomans.

Des émissaires turcs, écrit-on de Serajewo, s'occupent activement de faire décider les Bosniaques à envoyer une adresse à l'empereur François-Joseph, demandant l'occupation de la Bosnie par des troupes austro-hongroises.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Nous apprenons que des courses auront lieu, sur l'hippodrome de Verrie, à six kilomètres de Saumur, le dimanche 17 juin prochain. Quatre prix seront courus : deux de 1,000 fr. chacun, un de 500 fr., un objet d'art. Nous publierons le programme de cette fête hippique.

La musique municipale et la musique des sapeurs-pompiers de Saumur partiront demain matin, par le train de 6 heures 45, pour aller prendre part aux fêtes musicales d'Angers. Nous faisons des vœux pour le succès de nos concitoyens.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS. FÊTES D'ANGERS.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes d'Angers il sera délivré, à la gare de Saumur, les 20 et 21 mai courant, des billets aller et retour pour Angers avec réduction de 40 0/0.

Ces billets, valables pour le retour jusqu'au 22 inclus, donneront droit à tous les trains, excepté aux trains express et postes.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le public que ce n'est que le 20 courant seulement, à 40 heures du soir, qu'aura lieu le train spécial d'Angers à Saumur.

Programme des fêtes musicales d'Angers.

Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mai 1877.

SAMEDI 19 MAI.

Concert au Mail à 8 heures par les musiques des 32^e, 77^e, 135^e de ligne, 4^e cuirassiers et musique municipale. Entrée du Jardin : 50 centimes. — Chaises, 50 centimes. — Retraite aux flambeaux.

DIMANCHE 20 MAI.

A 8 heures, Fête de nuit au Jardin du Mail. Festival des Orphéons, Musiques d'harmonie et Fanfares, 3,000 exécutants. Prix : Entrée du Jardin, 50 centimes. — Entrée du Jardin et chaise, par la porte rue du Quinconce, en face la rue Desjardins, 2 fr. — Entrée du Jardin et chaises réservées, par la porte rue du Quinconce, en face la rue Desjardins, 3 fr.

LUNDI 21 MAI.

Concours des Orphéons.

Grand-Théâtre, à midi. — Première division, division supérieure, excellence. — Prix des places : Loges, fauteuils de balcon, fau-

teuils d'orchestre, 5 fr. ; stalles d'orchestre, baignoires et orchestre, 3 fr. ; deuxièmes de face, 2 fr. 50 ; parterre et deuxièmes de côté, 2 fr. ; troisièmes et quatrièmes, 1 fr.

Salle du cercle du Boulevard, à midi. — 3^e division et 2^e division. — Prix d'entrée : 2 fr.

Concours des Harmonies.

Salle du Cirque-Théâtre, à midi. — 2^e division, 1^{re} division, division supérieure, excellence. — Prix des places : Stalles, 2 fr. ; premières, 4 fr. ; secondes, 50 c.

Salle des Folies-Angevines, à midi. — 3^e division. — Prix d'entrée : 4 fr.

Concours des Fanfares.

Au Jardin du Mail, à midi. — 3^e division, 4^{re} section, 1^{re} division, division supérieure. — Entrée du Jardin : 4 fr. — Chaises, 50 c.

Au Haras, à midi. — 3^e division, 2^e section, groupe A, 2^e division. — Prix d'entrée : 50 c.

Au Jardin des Plantes, à midi. — 3^e division, 3^e section. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Au Jardin de la Préfecture, à midi. — 3^e division, 2^e section, groupe B. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Cirque-Théâtre, à 3 heures. — Concours de soli : Châteaugontier, Reims et Saumur. — Concours d'honneur des orphéons, musiques d'harmonie, fanfares. — Prix d'entrée : Stalles, 3 fr. ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr.

Distribution solennelle des prix à 6 heures, au Jardin du Mail, sous la présidence de M. le maire d'Angers. — Entrée du Jardin : 50 centimes.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur le renvoi à une commission de l'amendement de M. René Brice, pour donner au fonctionnaire diffamé le droit de citation directe devant la Cour d'assises, voté par 254 voix contre 195.

Ont voté pour : MM. Benoist, Berger, comte de Civrac, Janvier de la Motte, comte de Maillé, de Soland ;

A voté contre : M. Maillé.

Scrutin sur l'abrogation du titre II de la loi de 1875 concernant la presse, votée par 377 voix contre 55.

Ont voté pour : MM. Benoist, Berger, Janvier de la Motte, Maillé ;

Ont voté contre : MM. comte de Maillé, de Soland ;

N'a pas voté : M. le comte de Civrac.

On sait que l'administration de la guerre a pris des mesures pour que les tableaux, présentant la répartition des classes astreintes au service militaire et à l'affectation des hommes aux différents corps et aux différents services de l'armée active ou de l'armée territoriale, fussent affichés d'une manière permanente dans toutes les communes.

Indépendamment de ces placards, M. le ministre de la guerre a, sur la demande de la commission parlementaire de l'armée, fait préparer une carte cantonale de la France, indiquant les régions et subdivisions de région de corps d'armée, ainsi que les circonscriptions de l'armée territoriale, et qui est destinée à être placée dans chaque mairie, à côté des tableaux dont il est le complément.

Par une circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets, le ministre de l'intérieur les prie d'inviter les conseils municipaux à voter, dans leur prochaine session, les fonds nécessaires pour que tous les maires fassent l'acquisition de cette carte.

Nantes. — Jeudi, à midi, on a vu défiler sur le cours Saint-André, en présence de différents détachements des troupes de la garnison, le nommé Buatois, soldat au 35^e régiment d'artillerie.

Il a été condamné par le conseil de guerre à 3 ans de travaux publics pour avoir déserté en temps de paix en emportant ses effets militaires.

La Pentecôte israélite, ou fête des Semaines, a commencé jeudi au soir 17, à l'apparition de la première étoile, et elle finira aujourd'hui samedi 19, à la même heure.

La fête des Semaines (6 du mois de Swan) est l'anniversaire de la promulgation de la loi sur le Mont-Sinaï. Ce nom vient

du commandement qui prescrit aux Israélites de compter dès le second jour de Pâques quarante-neuf jours, formant sept semaines, au bout desquelles se célèbre la Pentecôte.

C'était en ce jour qu'on offrait, dans le temple, les premières oblations, faites de farine de froment de la nouvelle récolte ; c'est aussi à partir de cette époque que les particuliers propriétaires de champs apportaient les prémices des fruits au temple de Jérusalem.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 19 mai, 9 h. matin.

Il y a deux manifestes. Le manifeste des gauches de la Chambre dit : « Dans cinq mois au plus, la France aura la parole et pourra regarder l'avenir avec confiance et sécurité. »

Les gauches du Sénat, dans leur manifeste, déclarent : « qu'elles résisteront énergiquement à toute politique menaçante pour la paix publique. »

Hier soir, il y a eu un important conseil des ministres, dans lequel ont été étudiées les mesures propres à garantir l'ordre et à empêcher pendant la prorogation toute agitation révolutionnaire. Le conseil examine la révision de tout le personnel administratif.

M. de Broglie déclare qu'il poursuivra avec une extrême sévérité les journaux qui prèteraient leur concours à toute agitation factieuse.

La dissolution du Conseil municipal de Paris a été, dit-on, résolue en principe.

Le bombardement de Kars est commenté : le quartier sud est en flammes.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 18 mai 1877.

La Bourse est comme la nature, elle a horreur du vide : toutes les fois qu'un ministère tombe, les cours fléchissent ; aussitôt que le vide est rempli, on se relève avec plus ou moins de vivacité. Le renversement des ministres avait précipité le 5 0/0 à 66.50 et le 3 0/0 à 101.50. La nomination de leurs successeurs a rétabli nos rentes au niveau auquel elles se tenaient avant la crise. La clôture s'est faite aujourd'hui à 67.65 sur le 5 0/0, et à 102.75 sur le 3 0/0. On a escompté 75,000 fr. de rentes 5 0/0 et 27,000 fr. de rentes 3 0/0, et l'on a fait acheter par les recettes générales 51,000 fr. de 5 0/0 et 145,000 francs de 3 0/0. La reprise a été plus forte encore sur certaines valeurs étrangères que sur nos fonds publics ; elle a porté le 5 0/0 italien à 63.95, le 5 0/0 russe 1870 à 77, les obligations égyptiennes 6 0/0 à 173.75 et les chemins égyptiens à 263. Les valeurs qui ne se négocient qu'au comptant sont restées en dehors du mouvement. Le 4 1/2 0/0 finit en baisse à 96.25, et les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer français n'ont subi que des variations insignifiantes. Il y a eu hausse sensible sur les actions du Crédit foncier de France à 575, et sur celles du Crédit mobilier espagnol à 412.50. Ce sont les seules sociétés de crédit qui aient donné lieu à quelques affaires.

(Correspondance universelle.)

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la

gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. Egalemeut préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castleshart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière

m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 79,721.

M^{me} Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N° 78,564.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a

rajenni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 42 kil., 60 fr. — Les Discuits de Revalescière entraînent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 1/3 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat de M. Godet
Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 40 c.; vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et irritant, il est plus agréable, plus digestif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, s'épaissit est falsifié d'amidon ou de sucre. — Dépôt à Saumur, chez M. Comon, successeur de M. Texier; M. Normand, Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, chez les bons pharmaciens et épiciers, glione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS
de Nouveautés.

AU PRINTEMPS

28, RUE DE LA TONNERRE
Saumur.

MM. BIZERAY et LECOMTE ont l'honneur d'informer leur nombreuse et fidèle clientèle du retour de leur second voyage de Paris, avec :

1° Plusieurs séries de Tissus et Articles Nouveautés ;

2° Une grande quantité d'objets confectionnés de toutes sortes, et notamment les dernières créations de la saison.

ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.

AVIS. Notre comptoir des costumes met aussi en vente, au prix de **vingt-neuf francs**, un superbe costume (tissu laine), duquel nous ne donnerons ici aucune description; nous nous bornerons à dire qu'il serait vendu à son prix réel **cinquante-neuf francs**, nous ajouterons que cette affirmation ne sera contestée par aucune des Dames qui voudront bien la vérifier.

Les Magasins du **PRINTEMPS** demandent de suite des **OUVRIÈRES** pour l'atelier et une **BONNE LINGÈRE**.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

1° UNE MAISON, propre au commerce, avec magasins et grande cour, située à Saumur, rue Dailly, n° 13, occupée par M. Mocard, négociant en cuirs;

2° UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue de la Fidélité et de la rue Dailly, portant le n° 15.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 3.

Composée de cave, rez-de-chaussée, entresol, premier et deuxième étages, et greniers.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (252)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,

TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulin.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 22 mai 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, chez M. Vasseur père, marchand revendeur, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères d'une très-grande quantité de meubles et objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, oreillers, couvertures, couvre-pieds, quantité d'effets à usage d'homme et de femme, linge, plusieurs armoires, buffets, tables de toutes sortes, fauteuils, chaises, pendules, paravents, charrettes à bras, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, et cabinet de M^e MAUBERT, expert et syndic à Saumur.

TRÈS-BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur,

En la maison de M. et M^{me} Louis COULON,

Le mercredi 23 mai 1877, et jours suivants, à midi.

On vendra :

Cinq juments, une chèvre laitière, un phaéton, un cabriolet, deux grandes carrioles montées sur ressorts, deux autres plus petites, également montées sur ressorts, un camion, une grosse charrette, quantité de harnais, trois bascules;

Onze cents pots à beurre, trois cents caisses et six cents paniers d'emballage pour œufs;

Une grande quantité de luzerne, paille et avoine, une masse de fumier;

Un grand pétrin à beurre, deux grands cuiviers, sel blanc fin, linge à beurre;

Belle literie, draps, rideaux, linge, meubles de salle à manger, armoires, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage, vins, futailles, bouteilles vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent pour tous frais.

Le premier jour, c'est-à-dire le 23 mai 1877, seront vendus les juments et la chèvre, les voitures, les pots, les caisses et les paniers.

Pour tous autres renseignements, s'adresser, soit à M^e FRANÇOIS-CHARLES MAUBERT, expert et syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue du Petit-Mail, soit à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON NEUVE

AVEC JARDIN.

Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.

S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes,

Situé route de Varrains.

S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

UNE MAISON

Située rue de Fenet, n° 58.

Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUX, place du Chardonnet. (153)

MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE

Avec Jardin, Écurie et Remise,

A LOUER PRÉSENTEMENT

Impasse du Pavillon.

S'adresser rue du Pavillon, 41, chez M^{me} Clémentine DERFEUIL.

CONCOURS RÉGIONAL D'ANGERS et EXPOSITION

A cette occasion

LES VASTES MAGASINS

DU

PALAIS DES MARCHANDS

Viennent de renouveler entièrement

TOUS LEURS ASSORTIMENTS

DE

NOUVEAUTÉS ET CONFECTION

(Dépôt de CHALES DES INDES de la Société Franco-Anglaise pour tout l'Ouest.)

L'OUEST

Siège social : rue Mondésir, 12 bis, NANTES

COMPAGNIE D'ASSURANCES

A PRIMES FIXES

Contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du Gaz et des Appareils à Vapeur.

Directeur divisionnaire, à SAUMUR, M. COTTANGEON, 43, rue de Bordeaux.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE

PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19.

S'adresser à M^{me} ROTTIER-DUMÉNY, qui l'occupe. (194)

AVIS.

M. SCIPION, 44, quai sur-Mer, vend des vins, des spiritueux. Remise 2% à trois mois, ou au comptant il rend l'argent, de sorte que l'acheteur a des marchandises

Pour RIEN.

ON DEMANDE DES AGENTS. — Réponse franco avec timbre ou non franco sans timbre. (268)

ON DEMANDE un cocher, une femme de chambre ou une cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancres, nature, Epilepsie, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, trine, de l'estomac, du cœur, et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison.

la garantie donnée par le médecin homéopathe, 80, rue de la Harpe, à Paris. Consultation de 5 heures. Par correspondance chie.

Saumur, imprimerie P. Godet.